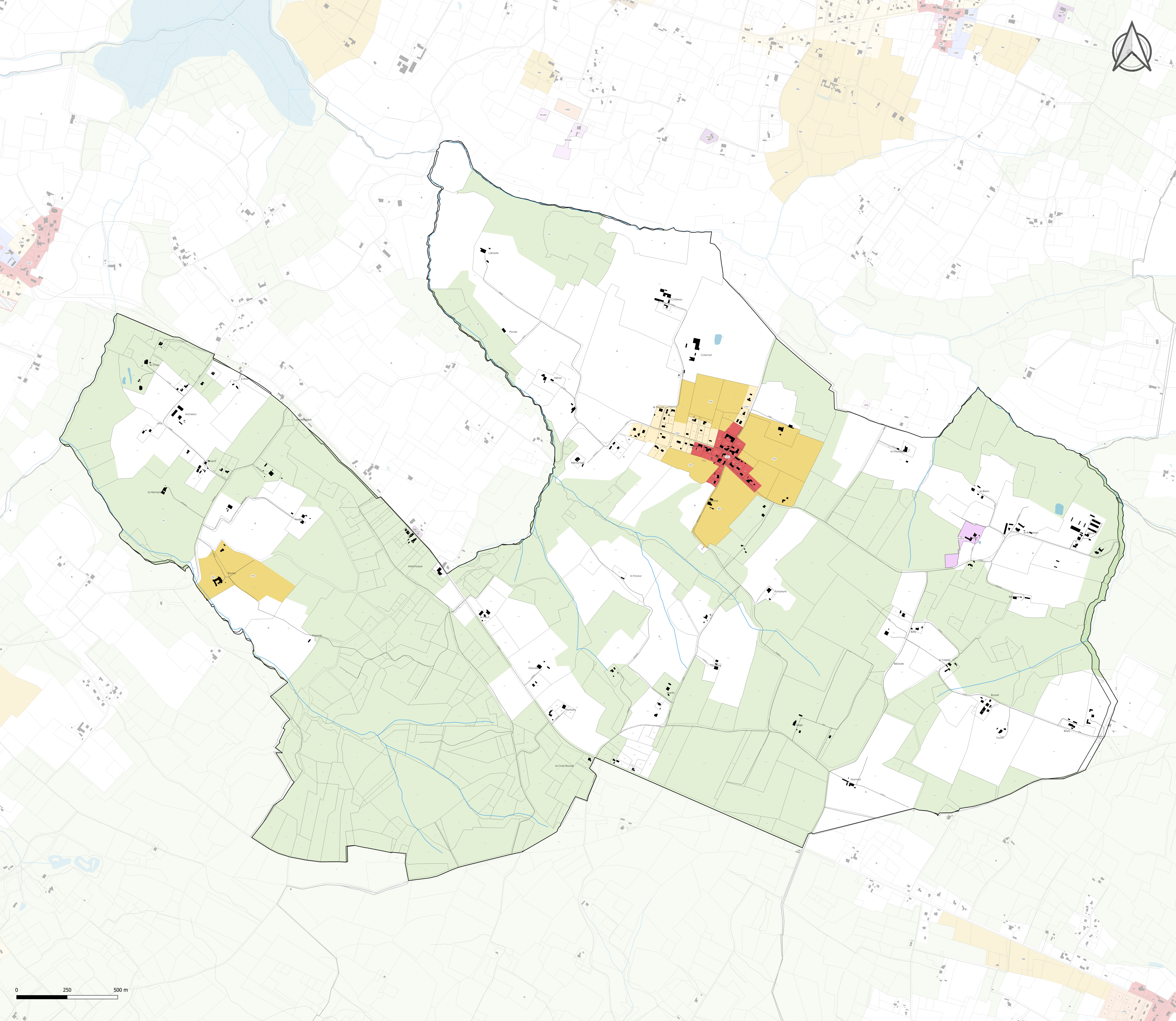




- Vocation des zones**
- U1A : Centre ville de Bazas
 - U1B : Quartiers péricentraux de type faubourg (Bazas)
 - U1C : Centres-bourgs (hors Bazas)
 - U1E : Hameaux historiques
 - U1G : Secteurs résidentiels organisés
 - U1H : Secteurs résidentiels non-organisés
 - U1J : Secteurs résidentiels diffus
 - U1Ja : Secteurs résidentiels diffus, autorisant le changement de destination en logement
 - U3A : Zone d'activité économique mixte
 - U3Ac : Zone d'activité dédiée à l'accueil spécifique des surfaces commerciales de plus de 400 m2
 - U3Ah : Zone d'activité dédiée à l'accueil spécifique des hôtels et restaurants
 - U4A : Zone d'hébergement touristique
 - U5A : Zone d'équipement d'intérêt collectif
 - 1AUH : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
 - 2AUH : Zone à urbaniser fermée à vocation résidentielle
 - 1AUA : Zone à urbaniser à vocation d'activités mixtes
 - 2AUA : Zone à urbaniser fermée à vocation d'activités mixtes
 - A : Zone agricole classique
 - Ap : secteur agricole protégé pour des raisons paysagères
 - N : Zone naturelle classique
 - Ner : Zone naturelle dédiée aux énergies renouvelables
 - N7D : Zone naturelle de jardins (partagés, familiaux)
 - N5D : Terrain militaire
 - A1A (STECAL) : Logement sous forme d'habitat atypique
 - A4A (STECAL) : Hébergements touristiques et hôteliers
 - N2A (STECAL) : Hébergement spécifique
 - N3A (STECAL) : Activités économiques isolées
 - N4Aa (STECAL) : Hébergements touristiques et hôteliers Sous-secteur A
 - N4Ab (STECAL) : Hébergements touristiques et hôteliers Sous-secteur B
 - N4Ac (STECAL) : Hébergements touristiques et hôteliers Sous-secteur C
 - N4Ad (STECAL) : Hébergements touristiques et hôteliers Sous-secteur D
 - N4B (STECAL) : Hébergements touristiques
 - N5A (STECAL) : Secteur d'équipement isolé
 - N5B (STECAL) : Activités de loisirs isolées
 - N5C (STECAL) : Centre équestre

- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)**
- OAP de secteur d'aménagement (Cf. Livre 5.2 OAP)
 - OAP sectorielle (Cf. Livre 5.2 OAP)

- Eléments de repère**
- Bâtiments
 - ▲ Nouvelles constructions
 - Limites parcellaires
 - Limites communales
 - Tronçons hydrographiques
 - Surfaces en eau
- Réseau routier**
- Autoroute
 - Autres routes



Département de la Gironde (33)

Communauté de Communes du Bazadais

PLAN LOCAL
D'URBANISME
intercommunal

- 3.2.1.1.4_Plan réglementaire général -

- Zonage réglementaire -

"Version d'approbation"

Echelle : 1/6 000 ème

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes du Bazadais
Mission : Elaboration du PLUI
Sources: Cadastre DGFiP 2023, Citadia
Realisation: Citadia

Citadia
10 Rue Edouard Brantzy
82000 Montauban
Tel : 05 63 92 11 41
Mail : sud-ouest@citadia.com